



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

FEDERATION DU
MAINE-ET-LOIRE

Permanence parlementaire

-
-
-

Angers, le 02 mars 2015

Monsieur le député,

Les députés Alain Claeys (PS) et Jean Leonetti (UMP) ont remis le 12 décembre dernier au président de la République un rapport et une proposition de loi « *créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie* ». L'objectif central de ces textes est de renforcer l'autonomie de décision du patient, de donner priorité à sa volonté sur celle du médecin. Dans ce but, deux nouveaux droits sont proposés : celui de rendre les directives anticipées contraignantes, et celui de pouvoir exiger une « *sédation profonde et continue jusqu'au décès* ».

En réalité, il ne nous semble pas indispensable de modifier la loi fin de vie pour améliorer la prise en charge médicale et l'accompagnement des patients en fin de vie. Deux types de mesures seraient suffisantes : d'une part, un nouveau plan de développement des soins palliatifs, tel qu'annoncé par le président de la République en juillet 2012 ; d'autre part, l'actualisation de certaines « *recommandations de bonne pratique* », dont les normes sont établies par la Haute Autorité de Santé, et qui aident les professions médicales à bien remplir leurs missions.

Cette proposition de loi s'inscrit dans une situation sanitaire qui alarme beaucoup de nos compatriotes et nous devons y répondre en évitant de tomber dans des positions extrêmes. Nous nous proposons de vous rencontrer afin de dialoguer sur ce sujet et vous exposer nos propositions d'ajustement des articles proposés.

Me tenant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

36, rue Barra
49100 Angers
Email : AFC49@afc-france.org
www.afc-france.org
 @AFC_Anjou
 facebook.com/afc.angers

Nicolas BERTOUT
Président AFC49

Romain BROCHARD
Président AFC Angers

Membre de la Confédération
nationale des AFC, mouvement
national reconnu d'utilité publique.
